



HEDAC

Haute Ecole des Avocats Conseils
de la Cour d'Appel de Versailles

Ecole des Avocats

FORMATION PROFESSIONNELLE DES ÉLÈVES AVOCATS

PROGRAMME 2023-2024

ARCHITECTURE DU PROGRAMME

<u>PRÉAMBULE</u>	<u>2</u>
1° PRINCIPES D'ORGANISATION DE LA FORMATION	2
2° FORMATEURS	3
3° ORDRE DES TROIS PERIODES DE LA FORMATION	3
4° ALTERNANCE	4
5° METHODES PEDAGOGIQUES ADOPTEES	4
6° MODALITES DU CONTROLE CONTINU	5
7° AUTRES MODALITES CHOISIES PAR LE CRFPA (CONSTITUTION DES GROUPES, TRAVAIL DEMANDE AUX ELEVES EN AMONT DES SEANCES, ETC.)	5
<u>OBJET DE LA FORMATION</u>	<u>8</u>
<u>VOLET INTRODUCTIF - DÉONTOLOGIE</u>	<u>8</u>
<u>VOLET PRINCIPAL - LE MÉTIER DE L'AVOCAT</u>	<u>10</u>
1° EXPRESSION	10
2° LA PRATIQUE DU METIER D'AVOCAT : STRATEGIE JURIDIQUE (CONSEIL ET CONTENTIEUX) ET REDACTION D'ACTES	14
2° LA PRATIQUE DU METIER D'AVOCAT EN LANGUE ETRANGERE	17
<u>VOLET SPÉCIFIQUE - MANAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU CABINET D'AVOCATS ET DE LA VIE PROFESSIONNELLE</u>	<u>19</u>
<u>AUTRES ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES POUR TOUS LES ÉLÈVES</u>	<u>22</u>
<u>FORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</u>	<u>23</u>
<u>RÉCAPITULATIF DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE</u>	<u>30</u>

PROGRAMME DE FORMATION PROFESSIONNELLE DES ÉLÈVES AVOCATS (PROMOTION 2023-2024)

* *

Le centre régional de formation professionnelle d'avocats de Versailles.

Vu la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971 modifiée portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques, notamment son article 13 ;

Vu le décret n° 91-1197 du 27 novembre 1991 modifié organisant la profession d'avocat, notamment son article 57 ;

Vu la décision à caractère normatif n° 2020-001 adoptée par l'assemblée générale du Conseil national des barreaux du 11 septembre 2020¹ ;

Rappelant que le programme et les modalités de la formation dispensée aux élèves avocats doivent être conformes aux dispositions arrêtées par le Conseil national des barreaux,

ADOpte LE PROGRAMME SUIVANT :

PRÉAMBULE

1° Principes d'organisation de la formation

La formation est dispensée aux élèves avocats sur le principe de mises en situation pratique privilégiant la constitution d'ateliers répartis en petits groupes d'élèves et favorisant le travail en équipe sur des thèmes recouvrant plusieurs branches du droit. Les ateliers portent non seulement sur l'aspect strictement juridique d'un dossier, mais également sur toutes ses problématiques déontologiques et de gestion de cabinet.

Le CRFPA organise cette formation de façon à proposer aux élèves qui le souhaitent une alternance avec une expérience professionnalisante, notamment auprès d'un cabinet d'avocats.

Une partie de la formation peut être dispensée en ligne.

Le CRFPA organise le contrôle continu de l'acquisition par l'élève avocat de l'aptitude à exercer la profession d'avocat selon les principes suivants :

- Prise en compte de l'assiduité de l'élève avocat
- Épreuves ci-après selon les modalités déterminées par le centre :
 - Oraux individuels (dont plaidoirie)
 - Écrits (dont questionnaire à choix multiples, consultation, acte de procédure)
 - Travaux de groupe (dont présentation orale et/ou écrite)

¹ JO n° 0269 du 5 novembre 2020 – Décision du 11 septembre 2020 définissant les principes d'organisation et harmonisant les programmes de la formation des élèves avocats (art. 21-1 de la loi du 31 décembre 1971 modifiée)

2° Formateurs

Chaque centre régional de formation professionnelle d'avocats s'assure de la qualification professionnelle et de la formation continue des formateurs auxquels il fait appel au terme d'une procédure qu'il détermine.

Il met en place un système d'évaluation de la qualité des formations.

Chaque formateur adhère à une charte définissant les principales exigences requises pour assurer une formation de qualité (voir charte en annexe).

3° Ordre des trois périodes de la formation

L'HEDAC en raison de ses effectifs divise chaque promotion **en cinq groupes**.

Les groupes 1 & 2 :

Premier semestre de l'année n : acquisition des fondamentaux à l'HEDAC (le groupe 1 à plein temps et le groupe 2 en alternance avec cours le matin et stage l'après-midi).

Second semestre de l'année n : stage PPI (possibilité d'inversion avec le stage final).

Premier semestre de l'année n + 1 : stage final en Cabinet d'avocats (possibilité d'inversion avec le stage PPI).

Le groupe 3 :

De janvier à août de l'année n : stage PPI (en priorité les élèves-avocats inscrits en Master 2 de Droit, LLM, DU...ou stage PPI classique de 6 à 8 mois) ou stage en Cabinet (de 6 à 8 mois).

De septembre à décembre de l'année n : acquisitions des fondamentaux à l'HEDAC **exclusivement à plein temps**.

Premier semestre de l'année n + 1 : stage final en Cabinet d'avocats ou stage PPI.

Les groupes 4 et 5 :

Premier semestre de l'année n : stage PPI ou stage final.

Second semestre de l'année n : stage final ou PPI.

Premier semestre de l'année n + 1 : acquisitions des fondamentaux à l'HEDAC (le groupe 4 à plein temps et le groupe 5 en alternance avec cours le matin et stage l'après-midi).

4° Alternance

Modalités d'alternance proposées aux élèves avocats :

Alternance possible exclusivement que pour les groupes 2 et 5 (1^{er} trimestre de l'année n et 1^{er} trimestre de l'année n+1) : cours le matin et stage l'après-midi (avec néanmoins quelques exceptions notamment pour les MAPP)

Structures d'accueil proposées aux élèves avocats (cabinets d'avocats, autres) :

Prioritairement en Cabinet d'avocats mais possibilité au sein d'un département juridique d'une association, d'une entreprise, d'une autorité administrative indépendante... ou encore au sein d'une juridiction (contrat d'assistant de justice de 25h / semaine).

Pour les 2 groupes d'alternants 2 & 5 plus de 90 % des cours sont dispensés en distanciel.

5° Méthodes pédagogiques adoptées

- Cours magistraux (cours en amphi, en hybridation, en visio ou en e-learning...).
- Ateliers pratiques encadrés en groupes restreints (plaidoiries, techniques de communication, MARD, gestion des conflits, relations avocat/client ou encore avocat/média...)
- Modules Approfondis de Pratique Professionnelle (MAPP) : mise en situation réelle (pédagogie par projet) à effectifs réduits si possible au sein même des Cabinets des intervenants.
- Evaluations

Le contenu pédagogique de la formation est exclusivement consacré à la pratique professionnelle de l'avocat.

Les problématiques déontologiques imprègnent chaque séance de formation.

Cette formation est dispensée aux élèves avocats sur le principe **de mises en situation de pratique professionnelle**.

Dans ce cadre des mises en situation de pratique professionnelle, **est privilégiée**, dans la limite des possibilités matérielles du centre, **la constitution de cabinets fictifs répartis en petits groupes d'élèves-avocats** et favorisant le travail en équipe sur des thèmes recouvrant plusieurs branches du droit.

Les ateliers portent non seulement sur l'aspect strictement juridique/juridictionnel d'un dossier, mais également sur toutes ses problématiques déontologiques et de gestion de cabinet.

Les élèves avocats peuvent recevoir une partie de leur formation en ligne.

L'expérience issue de la période de confinement de mi-mars à mi-mai 2020, puis des périodes suivantes, nous a permis d'expérimenter à une grande échelle et en conditions réelles l'e-learning ainsi que les cours en visio-conférence.

Ces outils seront donc pour partie maintenus en 2023, dans le prolongement de l'expérience « forcée » de 2020/2021, au programme de formation initiale de l'HEDEC notamment grâce aux e-learning développés par le CNB mais également par des enseignements qui seront dispensés sous une forme mixte/hybridation (présentiel / distanciel) permettant d'un part d'assurer une vigilance et protection de nos élèves-avocats dits vulnérables ou vivants avec des personnes dites vulnérables et de faire face, d'autres part, à la réactivation éventuelle de mesures sanitaires de lutte contre la propagation du virus en fonction de la situation de la pandémie et des évolutions de la recherche médicale.

Le droit de l'Union européenne et les modes alternatifs de règlement des différends irriguent toute la formation.

6° Modalités du contrôle continu

Nos élèves-avocats auront 12 notes de contrôle continu :

A la fin de l'acquisition des fondamentaux ils passent les épreuves suivantes :

Rédaction d'un acte ;

Rédaction d'une consultation ;

QCM de déontologie ;

QCM de procédures (civile, civile d'exécution, pénale et administrative) ;

Une plaidoirie ;

Chacun de leurs 3 Modules Approfondis de Pratique Professionnelle est noté.

Une note de contrôle continu de langue est donnée par les intervenants des cours de langue.

En deuxième année nos élèves-avocats (ou en octobre et novembre en cas d'inversion des stages PPI et Cabinet final) subissent deux écrits du CAPA blanc dans les conditions exactes du CAPA (Acte + Consultation).

Enfin une note sera attribuée au titre de la gestion d'un Cabinet d'avocat.

7° Autres modalités choisies par le CRFPA (constitution des groupes, travail demandé aux élèves en amont des séances, etc.)

L'HEDAC a créé plus de 50 Modules Approfondis de Pratique Professionnelle au cours des années permettant à nos élèves-avocats de valider l'une des dix majeures que nous délivrons :

Majeure Conseils juridiques appliqués aux entreprises ;

Majeure fiscalité appliquée aux entreprises ;

Majeure droit du travail appliqué ;

Majeure droit des personnes appliqué ;

Majeure contentieux privés et publics appliqués ;

Majeure Droit pénal général et des affaires appliqué ;

Majeure Droit public et public des affaires appliqué ;

Majeure droit de l'immobilier, de la construction et de l'urbanisme appliqué ;

Majeure droit nouvelles technologies appliqué ;

Majeure droit de la consommation, de la distribution et de la concurrence appliqué.

La formation d'un futur Confrère doit également inclure une ouverture plus large que le simple domaine d'activité qu'il souhaiterait exercer. Raison pour laquelle nous avons créé les PEPS (Projets d'Engagement Personnel Spécifique ou Projets d'Engagement Professionnel Spécifique).

Il convient donc d'offrir à nos élèves-avocats la possibilité de participer à de multiples manifestations judiciaires, juridiques, syndicales ou ordinaires mais également politiques, économiques, sociales, sportives ou encore culturelles.

Ainsi l'HEDAC propose-t-elle à ses élèves-avocats de participer aux manifestations suivantes dans le cadre d'un Projet d'Engagement Professionnel Spécifique (chaque élève-avocat devra participer activement à l'organisation au moins de l'une des manifestations suivantes):

Immersion pendant 8 jours à la piscine de l'école 42 afin d'apprendre à coder, pour les élèves-avocats en Propriétés Intellectuelles et Nouvelles Technologies suivant le Master 2 « Droit, Entrepreneuriat et digital/ Law, Entrepreneurship and Digital » (Paris Saclay/HEC/HEDAC) ;

Les mercredis de l'HEDAC (conférences sur des thématiques juridiques, politiques, économiques, et sociales animées par un invité de marque : mis en œuvre en 2022) ;

Prix d'éloquence Albert JOLY coorganisé par les secrétaires des Conférences des Barreaux du ressort de la Cour d'appel de Versailles, l'Ordre des avocats de Versailles (mise à disposition de la maison de l'avocat) et l'HEDAC ;

Aux rentrées des Barreaux du ressort (à l'instar de ce qui se pratique déjà sur les Barreaux des Hauts de Seine et du Val d'Oise où des élèves-avocats participent à l'accueil des invités) ;

Convention nationale des avocats du CNB (tous les trois ans) ;

Fête de la musique des professions judiciaires et juridique du Barreau du Val d'Oise ;

Entretiens européens à Bruxelles, organisés par Délégation des Barreaux de France ;

Séminaires en partenariat avec L'ERA et l'Union européenne de formation à Trèves et à Luxembourg sur la Cour de justice de l'Union européenne et sur le Droit européen ;

Voyage d'études CEDH + Parlement européen ;

Stages en maison d'arrêt ou en centrale (une semaine en immersion totale) ;

Consultations gratuites en mairie ou au Palais ;

Assistance à la déclaration IRPP (Impôts sur le Revenu des Personnes Physiques) ;

Permanence pénale ;

Permanence garde à vue ;

Participation à une session de Cour d'assises ;

Voyages d'études à LA HAYE (Tribunal spécial pour le Liban, Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, Cour pénale internationale et Cour internationale de justice) ;

Concours des jeunes avocats/élèves-avocats européens organisé par l'Academy of European Law et l'Union Européenne, le Young European Lawyers Contest (YELC) 2021/2022, 2022/2023 et 2023/2024.

Concours d'arbitrage international de science po Paris / Clifford Chance ;

Concours de plaidoirie des élèves-avocats du mémorial de Caen (plaidoirie sur une atteinte individuelle aux droits de l'homme / sélection interne HEDAC / finale à Caen) ;

Concours de plaidoirie ALEA (Association pour l'Eloquence et l'Assurance) de droit des assurances ;

Concours de plaidoirie TRIPALIUM 2017 de l'Association des juristes de Droit social ;

Concours Lamy Concurrence ;

Willem C. Vis International Commercial Arbitration Moot (concours international d'arbitrage Willem c / Vis Moot avec phases finales à Vienne) ;

Prix du meilleur étudiant juriste d'affaires Freshfields / Les Echos ;

Prix Jones DAY/ESSEC/Paris 2 du meilleur binôme en droit des affaires ;

Concours international francophone de médiation du CMAP ;

Trophée du meilleur jeune fiscaliste Ernst & Young ;

Prix Sacem du droit d'auteur ;

Sorties organisées pour des pièces de théâtre, invitation à des avants premières de film portant sur une thématique juridique ;

Participation à la JurisCup ;

Soirée de remise des diplômes avec gala et soirée dansante (ces deux derniers étant organisés partiellement par les étudiants eux-mêmes) ;

Toute autre proposition des élèves-avocats (association humanitaire, de défense des droits de l'homme...) examinée et acceptée par la direction de l'HEDAC etc...

La première priorité de l'HEDAC est l'insertion professionnelle de nos futurs Confrères.

Nous avons mis ainsi en place un politique de partenariat efficace, que nous ne cessons d'accentuer, avec les Universités notamment du ressort mais également avec des Ecoles de commerce permettant à nos élèves-avocats de valider dans le cadre de leur cursus un DU ou un LLM ou un MS .

[DU MARD, LLM Business Law à Singapour et Flic and flac, LLM Auckland University, LLM Victoria University of Wellington, LLM University of Queensland (Brisbane), LLM Macquarie University (Sydney), Australian Catholic University (Melbourne) – MS HEC, ESSEC, EM LYON et EDHEC (en 2022)]

Par ailleurs l'HEDAC a contribué à la création d'un Master 2 (Master 2 « Droit, Entrepreneuriat et digital/ Law, Entrepreneurship and Digital ») et d'un Diplômes d'Université, qu'elle co-dirige et co-anime, le DU Avocat/Juriste Conseil Fiscal des entreprises (UPEC/HEDAC).

L'HEDAC travaille par ailleurs à la création de nouveaux projets de DU Avocat/Juriste Conseil des entreprises en Droit social, DU Avocat/Juriste Conseil des entreprises en Droit des Sociétés, DU Avocat Conseil des Entreprises en Contentieux ; DU Avocat/Juriste Conseil des Entreprises en Droit pénal des affaires... (actuellement il s'agit de certificats de 240h propres à l'HEDAC).

La volonté de l'HEDAC est également d'insuffler un esprit « Ecole » permettant à nos élèves de créer des liens, aujourd'hui, d'amitié qui seront demain des liens professionnels.

OBJET DE LA FORMATION

Le contenu pédagogique de la formation est exclusivement consacré à la pratique professionnelle de l'avocat.

VOLET INTRODUCTIF - DÉONTOLOGIE

La formation dispensée aux élèves avocats comporte un volet introductif, d'une durée minimale de 50 heures, consacré à la déontologie. Cette formation consiste en un enseignement des prérequis d'une durée minimale de 25 heures et en un enseignement pratique d'une même durée minimale.

Cette formation est notamment concentrée sur les thématiques fondamentales suivantes :

- Introduction à la déontologie
- Histoire et organisation de la profession
- Principes essentiels de la profession
- Secret professionnel, confidentialité et perquisitions
- Conflits d'intérêts
- Interlocuteurs de l'avocat
- Règles générales de la correspondance
- Carpa, maniement de fonds et blanchiment
- Dispositifs d'accès au droit
- Choix et succession d'avocats
- Protection des données à caractère personnel
- Numérique
- Publicité et communication
- Responsabilité civile professionnelle
- Discipline de l'avocat
- Champs d'activité professionnelle de l'avocat

SÉANCES CONSACRÉES AUX THÉMATIQUES FONDAMENTALES PRÉCITÉES :

Titre ou thématique	Durée d'enseignement des prérequis (h)	Durée d'enseignement pratique (h)	Intervenant (nom, qualité)	Nombre d'élèves	Date approximative
Introduction à la déontologie Histoire et organisation de la profession d'avocat	Théorique	3 h	Monsieur le Bâtonnier Robert DUPAQUIER	Toute la promotion divisée en 5 groupes	Janvier année n les groupes 1 & 2 Septembre pour le groupe 3
Les principes essentiels de la profession	Théorique	3h	Maître Marc DIEMUNSCH	3 fois par groupe de 120 à 150	Janvier pour les groupes 1 & 2 Septembre pour le groupe 3
Le secret professionnel, la confidentialité et perquisitions	Pratique	3h	Monsieur le Bâtonnier Christian MERCIER Monsieur le Bâtonnier Dominique MARÇOT	6 fois par groupe de 55 à 75	Janvier pour les groupes 1 & 2 Septembre pour le groupe 3
Les conflits d'intérêts	Théorie et Pratique	6h	Monsieur le Bâtonnier Gilles PARUELLE	6 fois par groupe de 55 à 75	Janvier pour les groupes 1 & 2 Septembre pour le groupe 3
Les interlocuteurs de l'avocat	Théorique	3h	Monsieur le Bâtonnier Christian MERCIER	3 fois par groupe de 120 à 150	Janvier pour les groupes 1 & 2 Septembre pour le groupe 3
Règles générales de la correspondance	Pratique	3h	Monsieur le Bâtonnier Christian MERCIER	6 fois par groupe de 55 à 75	Janvier pour les groupes 1 & 2 Septembre pour le groupe 3
Carpa / maniement de fonds et blanchiment	Pratique	3h	Monsieur le Bâtonnier Jean-Christophe CARON et Maître Alain BOLLÉ	3 fois par groupe de 120 à 150	Janvier pour les groupes 1 & 2 Septembre pour le groupe 3
Les dispositifs d'accès au droit, la protection juridique et l'aide juridictionnelle	Théorique	3h	Maître Laurence BENITEZ DE LUGO Maître Philippe RAOULT	3 fois par groupe de 120 à 150	Janvier pour les groupes 1 & 2 Septembre pour le groupe 3
Choix et succession d'avocats	Théorique et Pratique	6h	Monsieur le Bâtonnier Gilles PARUELLE	6 fois par groupe de 55 à 75	Janvier pour les groupes 1 & 2 Septembre pour le groupe 3
Le RGPD	Théorique	3h	Barreaux Data System + un confrère à déterminer	6 fois par groupe de 55 à 75	Janvier pour les groupes 1 & 2 Septembre pour le groupe 3

Numérique, l'avocat « connecté » et l'e-réputation	Théorique et pratique	3h	Maître Raphaël PACOURET	6 fois par groupe de 55 à 75	Janvier pour les groupes 1 & 2 Septembre pour le groupe 3
Responsabilité civile professionnelle	Pratique	3h	Maître Marc DIEMUNSCH Maître PORCHER (père ou fils) SCB	6 fois par groupe de 55 à 75	Janvier pour les groupes 1 & 2 Septembre pour le groupe 3
Publicité, communication et management de la relation avocat / médias	Pratique	3h	Monsieur le Bâtonnier Dominique MARÇOT Monsieur Rachid M'BARKY (journaliste BFM TV)	6 fois par groupe de 55 à 75	Janvier pour les groupes 1 & 2 Septembre pour le groupe 3

AUTRES SÉANCES (LE CAS ECHÉANT) :

Titre ou thématique	Durée d'enseignement des prérequis (h)	Durée d'enseignement pratique (h)	Intervenant (nom, qualité)	Nombre d'élèves	Date approximative
Discipline de l'avocat	Pratique	3h	Monsieur le Bâtonnier Gilles PARUELLE		
Les domaines d'activité et les nouveaux métiers de l'avocat	Théorique	3h	Maître Marc DIEMUNSCH	3 fois par groupe de 120 à 150	Janvier pour les groupes 1 & 2 Septembre pour le groupe 3

	Durée d'enseignement des prérequis (h)	Durée d'enseignement pratique (h)
DURÉE TOTALE :	25h30 théorique	25h30 pratique

VOLET PRINCIPAL - LE MÉTIER DE L'AVOCAT

La formation dispensée aux élèves avocats comporte un volet principal, d'une durée minimale de 150 heures, consacré à l'expression et aux pratiques du métier de l'avocat.

1° Expression

Les élèves avocats reçoivent une formation sur les techniques essentielles d'expression d'une durée minimale de 30 heures.

Cette formation est composée des enseignements suivants :

- Techniques de rédaction : maîtrise de l'écrit, dont la correspondance
- Expression orale : dont techniques de plaidoirie, expression en audience
- Tenue de réunion, travail en équipe
- Accueil du client et relation client avec une sensibilité particulière au handicap

Les 30 heures minimales se répartissent en 24 h obligatoires pour tous et 6 heures optionnelles à choisir parmi les 18 heures optionnelles proposées qui tiennent compte des besoins effectifs de nos élèves-avocats en fonction de leurs expériences et compétences acquises préalablement à leur entrée à l'HEDAC.

SÉANCES CONSACRÉES AUX ENSEIGNEMENTS SUSVISÉS :

Titre ou thématique	Méthode pédagogique	Durée (h)	Intervenant (nom, qualité)	Nombre d'élèves	Date approximative
Techniques de rédaction de l'écrit juridique et judiciaire (obligatoire)	Théorique	3 h	Maître Vincent JARNOUX DAVALLON	6 fois par groupe de 55 à 75	Janvier pour les groupes 1 & 2 Septembre pour le groupe 3
Atelier pratique d'écriture (dont la correspondance) (obligatoire)	Pratique	3h	Maître Jean-François JÉSUS et deux professeurs de français	30 fois par groupe de 15	Janvier pour les groupes 1 & 2 Septembre pour le groupe 3
Convaincre à l'écrit et à l'oral : des stratégies différentes (obligatoire)	Pratique	3h	Maître Vincent JARNOUX DAVALLON	6 fois par groupe de 55 à 75	Janvier pour les groupes 1 & 2 Septembre pour le groupe 3

<p>Prise de parole en public :</p> <p>Techniques de plaidoirie : de la lecture du dossier à la plaidoirie (obligatoire)</p>	Pratique	3h	<p>Monsieur le Bâtonnier Patrick RAKOTOARISON</p> <p>Maître Sandra RENDA</p> <p>Maître Benoît DUMONTET</p>	6 fois par groupe de 55 à 75	<p>Janvier pour les groupes 1 & 2</p> <p>Septembre pour le groupe 3</p>
<p>Prise de parole en public :</p> <p>Plaidoiries : dans les 4 TJ du ressort et à l'LEDAC :</p> <p>mis en situation professionnelle (dossier réel, 1/2 en salle d'audience et 1/2 à l'LEDAC, en robe)</p> <p>(obligatoire)</p>	Pratique	8 à 12 plaidoiries par élèves-avocats soit une moyenne de 3h00 par élève avocat de plaidoirie	<p>Chaque élève-avocat assiste à 23 séances de plaidoirie mais plaide 8 à 14 fois en fonction de son groupe (plus de fois à Chartres et Pontoise en raison de groupes moins importants en nombre)</p> <p>Plusieurs dizaines d'intervenants avocats, magistrats et un metteur en scène Monsieur Renaud FLEURY qui chaque semaine change de groupe</p>	32 groupes de 12 à 25 élèves avocats	<p>De janvier à juin pour les groupes 1 & 2 (mardi ou jeudi en fonction des sous-groupes)</p> <p>De septembre à décembre pour le groupe 3 (mardi et jeudi)</p>
<p>Prise de parole en public :</p> <p>Techniques vocales et travail d'interprétation (obligatoire)</p>	Pratique	3h	Monsieur Jean-Jacques LAPIERRE (BARYTON)	A définir avec l'intervenant	<p>Février ou mars pour les groupes 1 & 2</p> <p>Septembre ou octobre pour le groupe 3</p>
<p>Les aspects psychologiques de la relation, de l'accueil et du rendez-vous avocat / client avec une sensibilité particulière au handicap (obligatoire)</p>	Pratique	6h	Madame Marie-France SCORDO (psychologue)	15	<p>Entre février et juin pour les groupes 1 & 2</p> <p>Entre octobre et décembre pour le groupe 3</p>
<p>Tenue de réunion et travail en équipe :</p> <p>Prise de parole (tant en présentiel qu'en conférence téléphonique) (option)</p>	Pratique	6h	Maître Pascal RENARD	15	<p>Entre février et juin pour les groupes 1 & 2</p> <p>Entre octobre et décembre pour le groupe 3</p>
<p>Tenue de réunion et travail en équipe :</p>	Pratique	6h	Monsieur Alain LEYMARIE Monsieur Fairouz	15	Entre février et juin pour les groupes 1 & 2

Préparer et mener une réunion (tant en présentiel qu'en conférence téléphonique) (option)			GUEDIRA COURTIN		Entre octobre et décembre pour le groupe 3
Tenue de réunion et travail en équipe : asseoir sa légitimité, trouver sa place, développement du leadership et gestion d'une équipe (option)	Pratique	6h	Madame Sandrine ADRIEN GUILHOT	15	Entre février et juin pour les groupes 1 & 2 Entre octobre et décembre pour le groupe 3

AUTRES SÉANCES POUR ALLER PLUS LOIN (LE CAS ECHÉANT) :

Titre ou thématique	Méthode pédagogique	Durée (h)	Intervenant (nom, qualité)	Nombre d'élèves	Date approximative
Créer sa chaîne Youtube (option)	Pratique en visio (nombre de groupes en fonction de la demande)	12h00	Arthur SAUZE	20 maximum par groupe	Mars ou avril pour les groupes 1 & 2 octobre pour le groupe 3
Cours d'expression scénique (option)	Pratique en visio (nombre de groupes en fonction de la demande)	12h00	Monsieur Renaud FLEURY (metteur en scène, acteur de théâtre)	15	De janvier à juin pour les groupes 1 & 2 octobre à décembre pour le groupe 3

DURÉE TOTALE :	<p>Pour tous obligatoire : 24h + 6h00 à choisir parmi 18h00 optionnelles</p> <p>Optionnel en visioconférence pour aller plus loin: 24h00 à la demande</p>
-----------------------	---

2° La pratique du métier d'avocat : stratégie juridique (conseil et contentieux) et rédaction d'actes

Les élèves avocats reçoivent une formation sur la pratique du métier d'avocat d'une durée minimale de 90 heures.

Cette formation porte sur trois types d'exercice d'au moins 30 heures chacun :

- Consultation, le cas échéant dans le cadre de cliniques juridiques au sein du CRFPA
- Rédaction d'actes juridiques
- Rédaction d'actes de procédure

Cette formation intègre impérativement la déontologie, le numérique, les normes internationales et européennes et les modes alternatifs de règlement des différends.

CONSULTATION					
Titre ou thématique	Méthode pédagogique	Durée (h)	Intervenant (nom, qualité)	Nombre d'élèves	Date approximative
Consultations orale et écrite	Théorique et Pratique (3h + 3h)	3h	Maître Vincent JARNOUXDAVALLON	6 fois par groupe de 55 à 75	Février pour les groupes 1 & 2 Octobre pour le groupe 3
La consultation « généraliste » en Cabinet	Théorique et Pratique	3h	Monsieur le Bâtonnier Patrick RAKOTOARISON	3 fois par groupe de 120 à 150	Février pour les groupes 1 & 2 Octobre pour le groupe 3
Le choix d'un régime matrimonial	Théorique (avec présentation de cas pratiques)	3h	Maître Alexandra COUSIN (Notaire)	3 fois par groupe de 120 à 150	Mars ou avril pour les groupes 1 & 2 Octobre pour le groupe 3
Le conseil en droit fiscal	Théorique	3h	Maître Benoît LEPORT Maître Dominique GIRAUD	3 fois par groupe de 120 à 150	Mars ou avril pour les groupes 1 & 2 Octobre pour le groupe 3
Le conseil en droit civil	Théorique (avec présentation de cas pratiques)	3h	Maître Pascal FOURNIER	6 fois par groupe de 55 à 75	Mars ou avril pour les groupes 1 & 2 Octobre pour le groupe 3
Le conseil en droit des affaires	Pratique	3h	Monsieur le Bâtonnier Eric BOURLION Maître Antoine DELPLA	6 fois par groupe de 55 à 75	Mars ou avril pour les groupes 1 & 2 Octobre pour le groupe 3
Le droit pénal (en dehors du procès) : consultation et conseil	Pratique	3h	Monsieur le Bâtonnier Patrick RAKOTOARISON	6 fois par groupe de 55 à 75	Mars ou avril pour les groupes 1 & 2 Octobre pour le groupe 3

Le conseil en droit social	Pratique	3h	Maître Rodolphe OLIVIER (CMS-BFL) Maître Bertrand LOUBEYRE	6 fois par groupe de 55 à 75	Mars ou avril pour les groupes 1 & 2 Octobre pour le groupe 3
Le conseil en droit public	Théorique (avec présentation de cas pratiques)	3h	Maître Manuel DELAMARE, avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation, Professeur associé des Universités, maître de Conférence à Sciences Po	6 fois par groupe de 55 à 75	Mars ou avril pour les groupes 1 & 2 Octobre pour le groupe 3
Le réflexe européen	Théorique (avec présentation de cas pratiques)	3h	Avocats membres de la DBF à Bruxelles	3 fois par groupe de 120 à 150	Mars ou avril pour les groupes 1 & 2 Octobre pour le groupe 3

DURÉE TOTALE :	30 heures
-----------------------	-----------

RÉDACTION DES ACTES JURIDIQUES

Titre ou thématique	Méthode pédagogique	Durée (h)	Intervenant (nom, qualité)	Nombre d'élèves	Date approximative
Initiation à l'acte d'avocat	Théorique et pratique	3h	A confirmer	3 fois par groupe de 120 à 150	Mars ou avril pour les groupes 1 & 2 Octobre pour le groupe 3
Rédaction d'un contrat civil et /ou commercial	Pratique	6h	Maître Valérie MARX Maître Damine DETALMINIL (FIDAL)	6 fois par groupe de 55 à 75	Mars ou avril pour les groupes 1 & 2 Octobre pour le groupe 3
Rédaction d'un contrat de travail	Pratique	9h	Maître Véronique CHILD Maître Malek DOUAOUI (TAJ) Maître Benjamin DESAINT (FROMONT BRIENS)	6 fois par groupe de 55 à 75	Mars ou avril pour les groupes 1 & 2 Octobre pour le groupe 3
Rédaction de statuts de société et vie sociale	Pratique	6h	Maître Pascal VANNIER Maître Laurence BERTHON	6 fois par groupe de 55 à 75	Mars ou avril pour les groupes 1 & 2 Octobre pour le groupe 3

Rédaction de convention d'entrée en médiation	Pratique	3h	Monsieur Alain ROY Médiateur CMAP	3 fois par groupe de 120 à 150	Mars ou avril pour les groupes 1 & 2 Octobre pour le groupe 3
Rédaction d'une transaction	Pratique	3h	Un avocat du Cabinet (FROMONT BRIENS)	6 fois par groupe de 55 à 75	Mars ou avril pour les groupes 1 & 2 Octobre pour le groupe 3

DURÉE TOTALE :	30h
-----------------------	-----

RÉDACTION D'ACTES DE PROCÉDURE					
Titre ou thématique	Méthode pédagogique	Durée (h)	Intervenant (nom, qualité)	Nombre d'élèves	Date approximative
Procédure de référé des juridictions civiles et commerciales	Pratique	3h	Maître Alain CLAVIER Maître Raphaël MAYET	6 fois par groupe de 55 à 75	Mars ou avril pour les groupes 1 & 2 Novembre pour le groupe 3
Procédure au fond devant les juridictions civiles et commerciales	Pratique	3h	Maître Philippe RAOULT Maître Valérie UTTER Monsieur le Bâtonnier Eric BOURLION Maître Antoine DLPLA	6 fois par groupe de 55 à 75	Mars ou avril pour les groupes 1 & 2 Novembre pour le groupe 3
Initiation à l'action de groupe	Théorique Pratique	3h	Madame Maria José AZAR BAUD (Maître de Conférence Paris Saclay et Avocat au Barreau de Buenos Aires)	3 fois par groupe de 120 à 150	Janvier pour les groupes 1 & 2 Septembre pour le groupe 3
Procédure prud'homale	Pratique	3h	Maître Nicolas SANFELLE Maître Isabelle MORIN	6 fois par groupe de 55 à 75	Mars ou avril pour les groupes 1 & 2 Novembre pour le groupe 3
Procédures familiales (3h pour les divorces et 3h pour les	Théorique et pratique	6h	Maître Bénédicte FLÉCHELLE DELAFOSSE Maître Pascale	6 fois par groupe de 55 à 75	Mars ou avril pour les groupes 1 & 2 Novembre pour le groupe 3

procédures hors divorce) dont la rédaction de convention de procédure participative avec mise en état			MULLER Maître Stéphanie GAUTHIER Maître Claire SIRQUEL-BERNEZ		
Procédure administrative (TA & CAA)	Théorique	3h	Monsieur le Président Stéphane BROTONS	6 fois par groupe de 55 à 75	Mars ou avril pour les groupes 1 & 2 Novembre pour le groupe 3
Procédure d'appel	Théorique et pratique	3h	Maître Katell FERCHAUX Maître Laurent MOURET	6 fois par groupe de 55 à 75	Mars ou avril pour les groupes 1 & 2 Novembre pour le groupe 3
Procès pénal : de la garde à vue, en passant par l'instruction, le jugement et le JAP	Pratique	3h	Monsieur le Bâtonnier Patrick RAKOTOARISON Maître Raphaël PACOURET	6 fois par groupe de 55 à 75	Mars ou avril pour les groupes 1 & 2 Novembre pour le groupe 3
Le réflexe européen dont le renvoi préjudiciel	Pratique	3h	Avocats de la DBF à Bruxelles	6 fois par groupe de 55 à 75	Mars ou avril pour les groupes 1 & 2 Octobre pour le groupe 3

DURÉE TOTALE :	30h
-----------------------	-----

2° La pratique du métier d'avocat en langue étrangère

Les élèves avocats reçoivent une formation sur la pratique du métier d'avocat en langue étrangère d'une durée minimale de 30 heures.

Groupes de langue étrangère : Anglais, Espagnol et Allemand.

Groupes selon niveau d'une vingtaine d'EA.

Cours en présentiel les lundis ou vendredis selon les groupes.

Les enseignements dispensés pour les trois langues ci-dessus énoncées seront sur la trame suivante mais adaptée à l'Allemagne et aux pays hispanophones.

SÉANCES :

Titre ou thématique	Méthode pédagogique	Durée (h)	Intervenant (nom, qualité)	Nombre d'élèves	Date approximative
En fonction du niveau					
Déontologie et exercice professionnelle des cabinets anglo-saxons	Théorique et Pratique	4h00	Catherine DECKERT Américaine Professeur en Droit d'Université		
Systèmes judiciaires anglo-saxons	Théorique et Pratique	4h00	Susan HARRIS Anglaise Professeur d'université		
Contract Law	Théorique et Pratique	4h00	Maître Fred EINBINDER Avocat au Barreau de New-York		
Business Law	Théorique et Pratique	4h00	Catherine DECKERT Américaine Professeur en Droit d'Université		
Employment & Labor Law	Théorique et Pratique	4h00	Susan HARRIS Anglaise Professeur d'université		
Criminal Law	Théorique et Pratique	4h00	Maître GALLUZZO Avocat au Barreau de		

			New-York		
Préparation à l'examen du CAPA à partir d'articles juridiques anglophones	Pratique	6h00	Maria-Victoria SAYER et Nathalie AVELINE Face à Face – Formadvisor		

DURÉE TOTALE :	30h00
-----------------------	-------

VOLET SPÉCIFIQUE - MANAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU CABINET D'AVOCATS ET DE LA VIE PROFESSIONNELLE

La formation comporte un volet spécifique, d'une durée minimale de 30 heures consacrées au management et au développement du cabinet d'avocats et de la vie professionnelle. Ce volet intègre des entretiens avec l'élève avocat pour l'aider à définir son projet professionnel.

Il comporte les thématiques suivantes :

- Bâtir son projet professionnel : Maître Benoît DUMONTET reçoit personnellement depuis plus de 10 ans lors des inscriptions pédagogiques l'intégralité des élèves-avocats nouvellement inscrits à l'HEDAC afin de définir et bâtir le projet professionnel individuel de chacun. S'ajoute à cela de façon obligatoire ou optionnelle des enseignements complémentaires.
- Développer demain une structure pérenne
- Débuter sa carrière d'avocat
- Développer sa clientèle et communiquer
- Honoraires et rentabilité
- Maîtriser son temps professionnel
- Maîtriser les outils numériques utiles à l'exercice de la profession
- Données à caractère personnel et sécurité numérique
- Examen des besoins de la profession par secteur d'activité et par zone géographique

SÉANCES CONSACRÉES AUX THÉMATIQUES PRÉCITÉES :

Titre ou thématique	Méthode pédagogique	Durée (h)	Intervenant (nom, qualité)	Nombre d'élèves	Date approximative
Etre recruté (lettre de motivation, CV et entretiens de	Théorique et pratique	3h	Maitre Xavier TERRYIN Maître Stéphane	8 groupes de +/- 55 élèves avocats	En décembre lors de la semaine de prérentrée

recrutement) (Obligatoire pour tous)			BALLER (EY) Maître Caroline MONROE Maître Jean-François JÉSUS		
Clarification de son projet professionnel individuel (option)	Pratique	3h	Maitre Xavier TERRY (ancien TAJ AVOCAT ET DRH)	12	Janvier pour les groupes 1 & 2 Septembre pour le groupe 3
Connaissance de soi, confiance en soi, estime de soi et affirmation de soi (option)	Pratique	6h	Alter Aliance Monsieur Bruno LEFEBVRE Vanessa BOISSARD	15	Entre février et juin pour les groupes 1 & 2 Entre octobre et décembre pour le groupe 3
Développer le bien-être au travail : accompagnement à la prise de fonction et de décision (option)	Pratique	3h	Alter Aliance Monsieur Bruno LEFEBVRE Vanessa BOISSARD	15	Entre février et juin pour les groupes 1 & 2 Entre octobre et décembre pour le groupe 3
Implication, prise de recul et gestion du stress : développement des ressources individuelles et collectives (option)	Pratique	6h	Alter Aliance Monsieur Bruno LEFEBVRE Vanessa BOISSARD	15	Entre février et juin pour les groupes 1 & 2 Entre octobre et décembre pour le groupe 3
Le travail de l'écoute active et la compréhension des attentes des clients (option)	Pratique	6h	Madame Sandrine ADRIEN GUILHOT	15	Entre février et juin pour les groupes 1 & 2 Entre octobre et décembre pour le groupe 3
Mener et réussir une négociation (option)	Pratique	6h	Maître Pascal RENARD	15	Entre février et juin pour les groupes 1 & 2 Entre octobre et décembre pour le groupe 3

AUTRES SÉANCES (LE CAS ECHÉANT) :

Titre ou thématique	Méthode pédagogique	Durée (h)	Intervenant (nom, qualité)	Nombre d'élèves	Date approximative
Prévention et gestion des conflits (option)	Pratique	6h	Maître Pascal RENARD	15	Entre février et juin pour les groupes 1 & 2 Entre octobre et décembre pour le groupe 3
Réussir son entretien d'évaluation (Obligatoire pour tous)	Théorique et pratique	3h	Maitre Xavier TERRYN (TAJ AVOCAT ET DRH)	3 fois par groupe de 120 à 150	En juin pour les groupes 1 & 2 En décembre pour le groupe 3
Etudes des comportements, pathologies et psychopathologies (Obligatoire pour tous)	Théorique	6h	Madame Marie-France SCORDO (psychologue)	3 fois par groupe de 120 à 150	En février pour les groupes 1 & 2 En décembre pour le groupe 3
Management des enjeux et des risques psychosociaux : le syndrome d'épuisement professionnel, l'égalité professionnelle, discrimination et harcèlements (option)	Pratique	6h	Avocats (différents en fonction des disponibilités) du Cabinet FROMONT BRIENS	15	Entre février et juin pour les groupes 1 & 2 Entre octobre et décembre pour le groupe 3
Environnement professionnel, développement du Cabinet, vie professionnelle et déontologie	e-learning CNB/ANAFAA	10h			
Comprendre l'entreprise (le Cabinet) par la comptabilité (Obligatoire pour tous)	Théorique	6h	Maître Benoît LEPORT Maître Dominique GIRAUD	6 fois par groupe de 55 à 75	Entre février et juin pour les groupes 1 & 2 Entre octobre et décembre pour le groupe 3
Gestion de Cabinet Obligatoire pour tous	Pratique	18h	Madame Nadine SERRE ANAFAA	6 fois par groupe de 55 à 75	Cours se répartissant tout au long des 18 mois de formation

Les honoraires : fixation et recouvrement (Obligatoire pour tous)		3h	Monsieur le Bâtonnier Gilles PARUELLE	6 fois par groupe de 55 à 75	Janvier pour les groupes 1 & 2 Septembre pour le groupe 3
--	--	----	---------------------------------------	------------------------------	--

DURÉE TOTALE :	125h
-----------------------	------

AUTRES ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES POUR TOUS LES ÉLÈVES

La formation comporte les enseignements obligatoires suivants pour une durée minimale de 20 heures :

- Modes alternatifs de règlement des différends : notions de base sur les techniques communes
- Violences intrafamiliales, violences faites aux femmes, mécanismes d'emprise psychologique et modalités de leurs signalements aux autorités administratives et judiciaires²
- Discriminations et harcèlements
- Défense des victimes

SÉANCES CONSACRÉES AUX ENSEIGNEMENTS PRÉCITÉS :

Titre ou thématique	Méthode pédagogique	Durée (h)	Intervenant (nom, qualité)	Nombre d'élèves	Date approximative
MARD : notion de base sur les techniques communes	Théorique et pratique	6h	Maître Nathalie TISSEYRE-BOINET Monsieur Alain ROY	3 fois par groupe de 120 à 150	Mars ou avril pour les groupes 1 & 2 Novembre pour le groupe 3
Violences intrafamiliales, violences faites aux femmes et les mécanismes d'emprise psychologique	Théorique (avec néanmoins kit vidéo diffusé)	3h	Madame Frédérique MARTZ Madame Axelle CORMIER Institut WOMEN SAFE		Mars ou avril pour les groupes 1 & 2 Novembre pour le groupe 3
La défense des victimes	Pratique	6h	Maître Marie LEROUX		
Discriminations et harcèlements		6h	Cabinet Factory avocats		

² Art. 21 de la loi n° 2010-769 du 9 juillet 2010 relative aux violences faites spécifiquement aux femmes, aux violences au sein des couples et aux incidences de ces dernières sur les enfants.

DURÉE TOTALE :

21h

FORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Le CRFPA peut dispenser des formations complémentaires, à condition qu'elles soient consacrées à la pratique professionnelle de l'avocat et que le volume horaire total de la formation ne dépasse pas 320 heures en présentiel.

VOLET COMPLÉMENTAIRE N° 1 : LES MAPP
MODULES APPROFONDIS DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE

Titre ou thématique	Méthode pédagogique	Durée (h)	Intervenant (nom, qualité)	Nombre d'élèves	Date approximative
Modes amiables de résolution des différends	Pratique	24h	Maître Nathalie TISSEYRE-BOINET Monsieur Alain ROY Maître Virginie MARTINS DE NOBREGA	15 par groupe	Mars à juin pour les groupes 1 & 2 Octobre à décembre pour le groupe 3
Arbitrage commercial international	Pratique	24h	Maître Affef BEN MANSOUR	25 par groupe	Avril à juin pour les groupes 1 & 2 Novembre à décembre pour le groupe 3 Ou en deuxième année
Gouvernance, risk management et compliance	Pratique	24h	Maître Stéphane BALLER (Associé EY société d'avocats)	25 par groupe	Avril à juin pour les groupes 1 & 2 Novembre à décembre pour le groupe 3
Banque, Assurance, Gestion d'actifs	Pratique	24h	EY sociétés d'avocats (détermination des intervenants en cours)	25 par groupe	Avril à juin pour les groupes 1 & 2 Novembre à décembre pour le groupe 3
Droit Boursier et financier (projet)	Pratique	24h	(détermination des intervenants en cours)	25 par groupe	Avril à juin pour les groupes 1 & 2 Novembre à décembre pour le groupe 3

Fiscalité des transactions (due diligence fiscale, les risques fiscaux identifiés dans la documentation juridique d'acquisition, le structuring d'acquisition)	Pratique	24h	Iosif COZEA et Jérôme GERTLER Avocats Associés Cabinet Mazars	25 par groupe	Avril à juin pour les groupes 1 & 2 Novembre à décembre pour le groupe 3
Restructuration d'entreprise (social, société et fiscalité)	Pratique	24h	KPMG Avocats	25 par groupe	Avril à juin pour les groupes 1 & 2 Novembre à décembre pour le groupe 3 Ou en 2ème année
Fiscalité (Tax and beyond)	Pratique	24h	EY sociétés d'avocats : Maître Laurence AVRAM DIDAY (Associée) Maître Stéphane BALLER (Associé)	25 par groupe	Avril à juin pour les groupes 1 & 2 Novembre à décembre pour le groupe 3
Contentieux fiscaux (administratifs, judiciaires et pénaux)	Pratique	24h	Maître Pascal Schiele (avocat) Mme Sandrine RUDEAU (avocat TAJ)	25 par groupe	Avril à juin pour les groupes 1 & 2 Novembre à décembre pour le groupe 3
Transmission du patrimoine personnel et professionnel (à partir de la transmission d'une entreprise familiale)	Pratique	24h	Maître Sébastien COMPAROT (Associé FIDAL)	25 par groupe	Avril à juin pour les groupes 1 & 2 Novembre à décembre pour le groupe 3
TVA	Pratique	24h	Monsieur Grégoire GUILLAUME, ancien avocat, responsable TVA Total Energies + un avocat Fidal ou KPMG avocats	25 par groupe	Avril à juin pour les groupes 1 & 2 Novembre à décembre pour le groupe 3
Droit douanier et commerce international	Pratique	24h	KPMG avocats	25 par groupe	Avril à juin pour les groupes 1 & 2 Novembre à décembre pour le groupe 3
Conseil et défense des PME-PMI, TPE, et des entrepreneurs individuels (création, contrats, secrétariat)	Pratique	24h	Maître Alexandre BAUX (FIDAL – VERSAILLES) Maître Amandine TESSON		A déterminer

juridique, droit social et fiscalité)					
Optimisation fiscale, fraude fiscale et contentieux fiscaux pénaux	Pratique	24h	Cabinet De Gaulle Fleurance	25 par groupe	Avril à juin pour les groupes 1 & 2 Novembre à décembre pour le groupe 3
Mobilité salariale internationale (aspects fiscaux, sociaux et immigration)	Pratique	24h	KPMG avocats	25 par groupe	Avril à juin pour les groupes 1 & 2 Novembre à décembre pour le groupe 3
Restructuring et droit des entreprises en difficulté	Pratique	24h	Maitres Jean DELAPALME et Laïd Estelle LAURENT Avocats associés JEANTET	25 par groupe	Avril à juin pour les groupes 1 & 2 Novembre à décembre pour le groupe 3
OSBL (aspects juridiques, fiscaux et sociaux)	Pratique	24h	Monsieur le Bâtonnier Philippe-Henri DUTHEUIL	25 par groupe	Avril à juin pour les groupes 1 & 2 Novembre à décembre pour le groupe 3
Droit des assurances	Pratique	24h	Maître Daphné MICHEL, Cabinet DENTONS	25 par groupe	Avril à juin pour les groupes 1 & 2 Novembre à décembre pour le groupe 3
Techniques contractuelles internes et internationales (Projet)	Pratique	24h		25 par groupe	Avril à juin pour les groupes 1 & 2 Novembre à décembre pour le groupe 3
Droit de la distribution (projet)	Pratique	24h		25 par groupe	Avril à juin pour les groupes 1 & 2 Novembre à décembre pour le groupe 3
Droit de la concurrence (projet)	Pratique	24h		25 par groupe	Avril à juin pour les groupes 1 & 2 Novembre à décembre pour le groupe 3
Droit de la Consommation	Pratique	24h	Mesdames les professeures Natacha SAUPHANOR-BROUILLAUD et Garance CATTALANO + un avocat	25 par groupe	Avril à juin pour les groupes 1 & 2 Novembre à décembre pour le groupe 3
Actions collectives, actions jointes et actions de groupe	Pratique	24h	Madame José AZAR-BAUD, avocate, maître de conférence et fondatrice de l'observatoire des	25 par groupe	Avril à juin pour les groupes 1 & 2 Novembre à décembre pour le groupe 3

			actions de groupe et autres actions collectives		
L'avocat lobbyiste auprès des institutions européennes	Pratique	24h	Madame Natacha CLARAC, Directrice associée du Cabinet de lobbying Athenora consulting Maître Stéphanie PELET, avocat lobbyiste à Bruxelles et Paris (Cabinet Alinéa) DBF Bruxelles	25 par groupe	Avril à juin pour les groupes 1 & 2 Novembre à décembre pour le groupe 3
La vie du contrat de travail (rédaction, modifications et conséquences, les fins du contrat de travail)	Pratique	24h	Maître Rodolphe OLIVIER (Associé BFL)	25 par groupe	Avril à juin pour les groupes 1 & 2 Novembre à décembre pour le groupe 3
Négociations individuelles et collectives du travail	Pratique	24h	Maître Xavier THERYN	25 par groupe	Avril à juin pour les groupes 1 & 2 Novembre à décembre pour le groupe 3
Responsabilité sociétale des entreprises (SRSE)	Pratique	24h	Cabinet Factory	25 par groupe	Avril à juin pour les groupes 1 & 2 Novembre à décembre pour le groupe 3

Licenciements économiques et plans de sauvegarde de l'emploi	Pratique	24h	Maître Alexandra STOCKI (Cabinet PROSKAUER) M. Stéphane BROTONS (Président de chambre CAA de Versailles)	25 par groupe	Avril à juin pour les groupes 1 & 2 Novembre à décembre pour le groupe 3
Protection sociale et protection sociale complémentaire	Pratique	24h	Cabinet FROMONT-BRIENS	25 par groupe	Avril à juin pour les groupes 1 & 2 Novembre à décembre pour le groupe 3
Politique globale de rémunération (Global rewards)	Pratique	24h	Maître Nicolas MEURANT (Associé TAJ) Maître Gilles BRIENS (Associé FROMONT BRIENS) Maître Colin BERNIER (associé EY société d'avocats) Maître Rodolphe OLIVIER (Associé BFL) Maître Marie-Pascale PIOT (Associée EY société d'avocats)	25 par groupe	Avril à juin pour les groupes 1 & 2 Novembre à décembre pour le groupe 3
Contentieux sociaux (non-pénaux)	Pratique	24h	Cabinet Factory	25 par groupe	Avril à juin pour les groupes 1 & 2 Novembre à décembre pour le groupe 3
Contentieux sociaux pénaux	Pratique	24h	Cabinet Factory	25 par groupe	Avril à juin pour les groupes 1 & 2 Novembre à décembre pour le groupe 3
Digital et Social : Propriétés intellectuelles et nouvelles technologies	Pratique	24h	EY société d'avocats : Maître Marie-Pascale PIOT (Associée) Maître Aurélie Broussy (senior manager) Maître Julie Dubern	25 par groupe	Avril à juin pour les groupes 1 & 2 Novembre à décembre pour le groupe 3
Culture Digitale et Droit	Pratique	24h	Maître Stéphane BALLER	20 par groupe	Avril à juin pour les groupes 1 & 2 Novembre à décembre pour le groupe 3
Kit de création d'un startup (aspects sociaux, corporate, fiscaux, numériques...)	Pratique	24h	Maître Adrien KHAZNADJI	20 par groupe	Avril à juin pour les groupes 1 & 2 Novembre à décembre pour le groupe 3
Droit numérique et des technologies	Pratique	24h			A déterminer

avancées (projet)					
Droit du commerce électronique (Projet)	Pratique	24h			A déterminer
« Legals technologies » (Projet)	Pratique	24h			A déterminer
Droit de la famille (interne et DIP)	Pratique	24h	Maître Maxime EPPLER Maître Alexandra COUSIN (Notaire) Maître Elisa VIGANOTTI	25 par groupe	Avril à juin pour les groupes 1 & 2 Novembre à décembre pour le groupe 3
Droit des étrangers	Pratique	24h	Maître Christophe POULY (rédacteur dictionnaire permanent Droit des étrangers, maître de Conférence à Sciences Po)	25 par groupe	Avril à juin pour les groupes 1 & 2 Novembre à décembre pour le groupe 3
Contentieux civils et commerciaux	Pratique	24h	Maître JESUS	25 par groupe	Avril à juin pour les groupes 1 & 2 Novembre à décembre pour le groupe 3
Procédure civile et procédure d'appel	Pratique	24h	Maître Katell Ferchaux (ancienne avouée) Maître Laurent Mouret	25 par groupe	Avril à juin pour les groupes 1 & 2 Novembre à décembre pour le groupe 3
Mesures conservatoires et voies d'exécution	Pratique	24h	(en recherche de nouveaux intervenants)	15 par groupe	Avril à juin pour les groupes 1 & 2 Novembre à décembre pour le groupe 3 Ou en 2ème année
Urbanisme	Pratique	24h	(en recherche de nouveaux intervenants)	15 par groupe	Avril à juin pour les groupes 1 & 2 Novembre à décembre pour le groupe 3
Responsabilités des Constructeurs et assurances construction (à partir d'un dossier de construction)	Pratique	24h	Maître Christophe SIMON-GUENOU (ancien assureur construction)	25 par groupe	Avril à juin pour les groupes 1 & 2 Novembre à décembre pour le groupe 3
Cession de fonds de commerce	Pratique	24h	Maître Roland MÉGARD		Avril à juin pour les groupes 1 & 2 Novembre à décembre pour le groupe 3
L'avocat mandataire en	Pratique	24h	Maître Michel VAUTHIER		A déterminer

transactions immobilières					
Défense pénale d'urgence (GAV, CI, JI, JLD, défense des mineurs)	Pratique	24h	Maître Patrick RAKOTOARISON Maître Christian GALLON	25 par groupe	Avril à juin pour les groupes 1 & 2 Novembre à décembre pour le groupe 3
Défense pénale criminelle (Criminologie, criminalistique et défense pénale)	Pratique	24h	FORENSIC INTERNATIONAL Monsieur l'Avocat général Jacques CHOLET Madame Anne DEMORTIERE Magistrat Honoraire.	25 par groupe	Avril à juin pour les groupes 1 & 2 Novembre à décembre pour le groupe 3
Conseil et défense pénale des affaires	Pratique	24h	Cabinet WHITE & CASE : Maître Jean-François LE CORRE (Associé) Maître Ludovic MALGRAIN (Associé) Maître Anastasia PITCHOUGUINA (collaboratrice senior)	25 par groupe	Avril à juin pour les groupes 1 & 2 Novembre à décembre pour le groupe 3
Application des peines et droit pénitentiaire	Pratique	24h	Maître Etienne NOËL + DIRSP Paris (administration pénitentiaire)	25 par groupe	Avril à juin pour les groupes 1 & 2 Novembre à décembre pour le groupe 3
Réparation des préjudices corporels	Pratique	24h	Maître Marie LEROUX	25 par groupe	Avril à juin pour les groupes 1 & 2 Novembre à décembre pour le groupe 3 Ou en deuxième année
Contentieux administratifs (hors fiscalité)	Pratique	24h	Un magistrat de la CAA de Versailles	25 par groupe	Avril à juin pour les groupes 1 & 2 Novembre à décembre pour le groupe 3
Marchés publics et Gestions Externalisées des activités publiques	Pratique	24h	Un magistrat de la CAA de Versailles	25 par groupe	Avril à juin pour les groupes 1 & 2 Novembre à décembre pour le groupe 3
Collectivités et agents publics	Pratique	24h	Un magistrat de la CAA de Versailles	25 par groupe	Avril à juin pour les groupes 1 & 2 Novembre à décembre pour le groupe 3

DURÉE TOTALE :	816h	
-----------------------	------	--

VOLET COMPLÉMENTAIRE N° 2

Titre ou thématique	Méthode pédagogique	Durée (h)	Intervenant (nom, qualité)	Nombre d'élèves	Date approximative

DURÉE TOTALE :		
-----------------------	--	--

RÉCAPITULATIF DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Volets de la formation	Durée
Déontologie	51
Expression	30
La pratique du métier d'avocat : stratégie juridique et rédaction d'actes	90
La pratique du métier d'avocat en langue étrangère	30
Management et développement du cabinet d'avocats et de la vie professionnelle	30
Autres enseignements obligatoires pour tous les élèves	21
Formations complémentaires	72

DURÉE TOTALE :	324h
-----------------------	------

L'**HEDAC** établissement d'utilité publique doté de la personnalité morale, assure la formation des avocats dans le ressort de la Cour d'appel de VERSAILLES.

Dans le respect des missions et prérogatives du Conseil national des barreaux, elle organise la préparation au certificat d'aptitude à la profession d'avocat et assure la formation continue des avocats. Elle organise également les examens d'accès dérogatoire à la profession d'avocat ainsi que les entretiens de validation des compétences professionnelles en vue de l'obtention par les avocats d'un certificat de spécialisation.

HEDAC | Centre régional de formation professionnelle d'avocats

Art. 13 de la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971 modifiée

Adresse : 187, avenue du Général LECLERC 78220 VIROFAY

Site Internet : www.hedac.fr

Courriel : contact@hedac.fr

Téléphone :01.39.51.38.20.

